

PRESTATIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES POUR L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES

APPEL D'OFFRES OUVERT

(Articles L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique)

CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

MERCREDI 27/05/2026

A

12H00

(Heure de Paris)

IMPORTANT

Il est fortement recommandé aux opérateurs économiques de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'ANTS aux questions posées par d'autres opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Référence de la consultation : 2026-0328

Version	Date	Description
1	21/04/2026	Version initiale publiée

Pour faciliter la comparaison des offres techniques entre elles et noter le critère technique (50 points), il est demandé à chaque candidat de présenter son offre technique dans un document unique en se conformant strictement aux parties et aux informations mentionnées dans le présent cadre de réponse technique.

Les candidats doivent donc reprendre les intitulés exacts des titres de cette annexe en y incluant exclusivement les éléments demandés dans le présent cadre de réponse technique. Il est également demandé aux candidats de respecter l'ordre des titres et des éléments demandés afin de faciliter l'analyse des offres.

Seuls les éléments inclus dans les parties correspondantes seront analysés par l'équipe en charge de l'analyse des offres techniques.

Le volume de la proposition technique du candidat doit être de maximum **50 pages** (éventuelles annexes comprises).

La proposition technique du candidat devra reprendre les éléments décrits ci-après :

CRITERE TECHNIQUE (50 POINTS)

1) SOUS-CRITÈRE 1 : METHODOLOGIE DE REALISATION DES PRESTATIONS (30 POINTS)

Le candidat décrit la méthodologie qu'il mettra en œuvre pour l'ensemble des prestations décrites dans le CCTP : de la réception de la commande jusqu'au suivi du personnel intérimaire. Il précisera les points forts de son offre.

En outre, le candidat décrit les profils, compétences et expériences de l'équipe d'encadrement.

2) SOUS-CRITÈRE 2 : PRESENTATION D'UN OUTIL DE GESTION DE SUIVI DES INTERIMAIRES ET DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT (15 POINTS)

Il est attendu du candidat la présentation d'un outil performant qui permet le bon suivi des intérimaires, ainsi que ses fonctionnalités.

L'outil doit présenter le suivi des intérimaires à savoir ses pointages et ses absences ainsi que les différentes étapes du processus de recrutement (étapes de signature du contrat, la pré-facturation...) afin d'évaluer le temps que celui-ci prend.

L'outil permettra également de réaliser des extractions de données permettant de suivre le nombre d'heures réalisées au cours du mois (détail journalier par agent), ainsi qu'un suivi relatif aux pré-facturations (montants détaillés en fonction des heures réalisées et des heures supplémentaires et des primes versées par agent).

3) SOUS-CRITÈRE 3 : POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE (5 POINTS)

Il est attendu du candidat la présentation détaillée de la politique et de tous les processus mis en place dans le cadre du développement durable, afin de répondre aux points suivants :

- Proximité des lieux d'exécution
- Certification ISO (norme ISO 9001)
- Index égalité professionnelle hommes/femmes
- Taux d'emploi de travailleurs handicapés